**Assurance protection juridique -Réduction d’impôts**

**Loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l’assurance protection juridique – entrée en vigueur : 01 septembre 2019**

L’assurance protection juridique est un contrat d’assurance par lequel la compagnie s’engage à prendre en charge les frais d’avocat et de procédure afin de permettre à l’assuré de faire valoir ses droits en tant que demandeur ou défendeur, soit dans une procédure judiciaire, administrative ou autre, soit en- dehors de toute procédure (résolution d’un conflit à l’amiable).

Ce type d’assurance est déjà très répandu dans le cadre de l’assurance voiture ou incendie.

Elle existe depuis quelques années pour les litiges relatifs à la vie privée et à la vie professionnelle mais n’est pas contractée par beaucoup de personnes vu son coût élevé.

Désormais, afin de la rendre attractive, la nouvelle loi prévoit une réduction d’impôts pour celui qui contracte une telle assurance. Le législateur souhaite ainsi garantir un meilleur accès à la justice.

La réduction d’impôts sera égale à 40 % du montant payé, avec un maximum de 195 € par période impôts.

Cette même loi apporte également quelques précisions :

Þ Le délai d’attente (avant de pouvoir faire intervenir l’assurance) : un an en moyenne. Il peut toutefois être de maximum 5 ans pour les litiges liés à des travaux de construction ou de 3 ans pour les litiges en matière de divorce.

Þ Le plafond d’intervention : les honoraires d’avocat seront pris en charge à concurrence des montants qui seront fixés par le Roi.

Néanmoins, un plafond minimum a été fixé à 13.000 € en matière civile et à 13.500 € en matière pénale, à 3375 € pour un divorce et à 6750 € en matière de construction.

Þ La franchise : une franchise peut être prévue mais doit être de maximum 250 € par sinistre.

Cette loi est entrée en vigueur depuis le 1er septembre 2019. Il restera donc maintenant à regarder ce que proposent les différentes compagnies (et si elles n’en profitent pas pour augmenter les primes) et à comparer les offres. A suivre…